

Arrêté n° 250803P
portant sur la composition des jurys de Diplômes d'Ingénieur (P25)
de l'Université de technologie de Belfort-Montbéliard (UTBM)

Le Directeur,

Vu le Code de l'Education et notamment article R715-9 et suivants,

Vu le décret n° 99-24 du 14 janvier 1999 portant création de l'Université de technologie Belfort-Montbéliard,

Vu le décret n°2018-1189 du 19 décembre 2018 relatif aux universités de technologie et modifiant le code de l'éducation,

Vu l'arrêté ministériel du 16 juillet 2021 portant nomination du directeur de l'Université de Belfort-Montbéliard,

Vu le règlement des études FISA et notamment son Article VI – 2 de l'année universitaire 2024-2025 de l'Université de technologie Belfort-Montbéliard,

Arrête

Article 1 :

Le jury de diplôme décide de l'attribution du diplôme en fin de cursus. Il est désigné par arrêté du directeur de l'UTBM sur proposition de la Directrice aux Formations et à la Pédagogie (DFP) après avis du responsable de formation concernée. Il comprend au moins 4 membres dont le responsable de formation ou son représentant qui le préside et la DFP ou son représentant.

Article 2 :

Les jurys du Diplôme d'ingénieur session Printemps 2025 (P25) se réuniront le **vendredi 29 août 2025** et seront composés comme suit :

FISA ENERGIE et GENIE ELECTRIQUE (Site Sevenans - salle P248- 10h) – Florence TYNDIUK (DFP), Béatrice BOURIOT (Président du jury), Nadir LEBBAL, Toufik BOUDOUH, Sid LAMROUS.

FISA LOGISTIQUE INDUSTRIELLE (Site Sevenans - salle P248- 10h15) – Florence TYNDIUK (DFP), Toufik BOUDOUH (Président du jury), Béatrice BOURIOT, Nadir LEBBAL, Sid LAMROUS.

FISA INFORMATIQUE (Site Sevenans - salle P248- 10h30) – Florence TYNDIUK (DFP), Sid LAMROUS (Président du jury), Béatrice BOURIOT, Toufik BOUDOUH, Nadir LEBBAL.

FISA MECANIQUE ET TRANSPORTS (Site Sevenans - salle P248- 10h45) – Florence TYNDIUK (DFP), Nadir LEBBAL (Président du jury), Sid LAMROUS, Béatrice BOURIOT, Toufik BOUDOUH.

Article 3 :

Le directeur général des services de l'UTBM est chargé de l'exécution du présent arrêté ainsi que de sa transmission à la Rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté, Chancelière des universités.

Après transmission, le présent arrêté sera publié sur le site internet de l'UTBM et sur son portail d'information interne.

Fait à Sevenans, le 28 août 2025

Le Directeur,

Ghislain MONTAVON

